



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-78120>

Département(s) de publication : 42

Annonce n° 25-78120

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public** : Loire Forez agglomération

**À l'attention de** : Bazile Christophe, Président

**Adresse** : 17 Boulevard de la Préfecture, 42605 Montbrison Cedex

**Coordonnées** :

**Téléphone** : +33 426547000

**Courriel** : [commandepublique@loireforez.fr](mailto:commandepublique@loireforez.fr)

**Adresse internet** : <http://www.loireforez.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur** : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

**Type de pouvoir adjudicateur** : Organisme de droit public

**Activité principale** :

Services généraux des administrations publiques

**Code NUTS** : FRK25

### Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

**Nom officiel** : Loire Forez agglomération : M le Président

**Coordonnées** :

**Téléphone** : +33 426547000

**Télécopieur** : +33 426547001

**Courriel** : [commandepublique@loireforez.fr](mailto:commandepublique@loireforez.fr)

**Adresse internet** : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

**Lien vers le profil d'acheteur** : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

**Code NUTS** : FRK25

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par voie électronique via : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé :** Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Chalet du Col de la Loge

**Numéro de référence :** 25LFTOU052

**CPV - Objet principal :** 55100000

**Type de marché :** Services

**Description succincte :** Caractéristiques de la concession : Mise à disposition du délégataire des ouvrages suite aux travaux, nécessaires à l'exécution du service, moyennant une redevance d'occupation / Exploitation aux risques et périls du délégataire. Prise en charge par le délégataire du financement et de la réalisation d'un programme d'investissements arrêté en accord avec la collectivité : mobilier des espaces d'hébergement et collectifs, aménagements semi fixe des locaux, bureautique / informatique et équipements (hors cuisine), agencement des espaces. Accueil de groupes de mineurs et adultes, gestion d'un espace restauration ouvert à la clientèle extérieure. Obtention des agréments Jeunesse et Sports, Education National Entretien courant de l'ensemble des installations. Développement de l'activité commerciale du site grâce à une politique commerciale forte, de développement de la fréquentation. Rémunération du délégataire substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service

**Valeur totale estimée ( hors TVA ) :** 3352000 euros

### **Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :**

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Intitulé du lot :** Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Chalet du Col de la Loge

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 55110000

**CPV - Objet principal :** 55300000

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRK25

**Lieu principal d'exécution ou de livraison :** Lieu-dit Le Trêve 42440 - La Chamba

**Description des prestations :** Caractéristiques de la concession : Mise à disposition du délégataire des ouvrages suite aux travaux, nécessaires à l'exécution du service, moyennant une redevance d'occupation / Exploitation aux risques et périls du délégataire. Prise en charge par le délégataire du financement et de la réalisation d'un programme d'investissements arrêté en accord avec la collectivité : mobilier des espaces d'hébergement et collectifs, aménagements semi fixe des locaux, bureautique / informatique et équipements (hors cuisine), agencement des espaces. Accueil de groupes de mineurs et adultes, gestion d'un espace restauration ouvert à la clientèle extérieure. Obtention des agréments Jeunesse et Sports, Education National Entretien courant de l'ensemble des installations. Développement de l'activité commerciale du site grâce à une politique commerciale forte, de développement de la fréquentation. Rémunération du délégataire substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service

**Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Valeur estimée ( hors TVA ) :** 3352000 euros

**Durée de la concession :** 96 mois à compter de la notification du marché.

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**  
Non

### **Section 4 - Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Renvoi au règlement de la consultation

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

## Section 5 - Procédure

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

**Renseignements d'ordre administratif**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

## Section 6 - Renseignements complémentaires

**Informations complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics> - Une visite du site sera organisée le 2 et le 3 septembre 2025, sur rendez-vous. Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de Loire Forez agglomération : [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom Officiel :** Tribunal administratif de Lyon

**Adresse :** 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 478141010

**Télécopieur :** +33 478141065

**Courriel :** [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

**Adresse internet :** <http://www.telerecours.fr>

**Précisions concernant les délais d'introduction de recours :** Un référé précontractuel (article L 551-1 du Code de justice administrative) pourra être introduit avant la conclusion du contrat. Un recours pour excès de pouvoir (article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative) pourra être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée, et avant la conclusion du contrat. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément. Un recours de pleine juridiction (article L 521-1 du Code de justice administrative) pourra être formé par tout candidat évincé contestant la légalité de tout ou partie du contrat conclu, et le cas échéant pour obtenir le versement de dommages et intérêts, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément. Un recours indemnitaire (article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative) pourra être introduit dans les deux mois à compter d'une décision expresse ou tacite de rejet d'une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09/07/2025